



Sont présents, les membres du Conseil d'administration :

René Ringard, Guylène Blaes Jean Calderon, Claude Faucher,	Bernadette L'Hermet Patrick Pfund Catherine Rorato
---	--

Ainsi que Mmes Annick Glacet et Marie-Andrée Ringard, invitées.

Sont excusés :

- Marcel Lecroisey, Claude Pierre, Philippe Mestre, administrateurs,
- Brigit Jonville, Bruno Allauer, Louis L'Hermet membres observateurs.

M. René Ringard accueille les participants, et ouvre la séance du Conseil d'administration. Les membres du Conseil remercient René et Marie-Andrée pour leur accueil.

### **1. Bilan des actions réalisées**

Le Conseil d'administration dresse le bilan des actions réalisées depuis la dernière réunion du Conseil d'administration :

#### 1.1 Atelier « confitures des fruits et légumes de nos jardins » le 20 septembre

Le samedi 20 septembre, 22 membres de l'association, ont participé chez Sylvie et Patrick, à la Chaze de Pierrefiche, à l'atelier "confitures des fruits et légumes de nos jardins ", l'occasion d'échanger recettes trucs et astuces et de participer à la réalisation de gelée de sureau.

Cet atelier a permis de découvrir les critères de différenciation entre le sureau hièble, toxique, et le Sureau noir ou grand sureau, arbuste, utilisé en cuisine pour ses fruits et ses fleurs, à consommer toujours cuit. Après la cueillette de plusieurs seaux de grappes de baies de sureau noir, vint la mise en pratique avec une participation de tous aux différentes étapes de préparation ; égrenage, lavage, première cuisson, pression de la pulpe, filtrage et cuisson de la gelée.

Une après-midi très riche d'information, d'échanges de conseils et de savoir-faire d'où chacun est reparti avec son pot de gelée de sureau.

**Le conseil d'administration remercie Sylvie et Patrick pour leur accueil et les administrateurs référents, Bernadette, Guylène et Philippe ayant contribué au succès de cet atelier.**

#### 1.2 Sortie à Apremont sur Allier le 18 octobre

14 personnes ont participé à cette sortie à la journée organisée à l'occasion de la fête annuelle \_vins, saveurs et plantes d'automne organisée à Apremont-sur-Allier

Après avoir pu découvrir les nombreux stands des exposants à la fête et apprécié quelques spécialités locales, nos membres ont visité le Parc Floral d'Apremont-sur-Allier qui offre un cadre exceptionnel, semblant suspendu dans le temps. Le château, qui se dresse sur la rive gauche de la rivière, crée une toile de

fond majestueuse. À ses pieds, le long de la rive boisée de l'Allier, le village classé parmi les plus beaux villages de France s'étend une enfilade de charmantes maisons médiévales, chacune avec son propre petit jardin, des haies en topiaire, des fleurs et des plantes grimpantes.

Conçu par Gilles de Brissac, grand paysagiste français, à partir des années 1970, son parc paysager de près de 5 hectares est un véritable bijou de fantaisie, où se mêlent l'abondance des jardins anglais et la rigueur des parcs à la française. Si ce parc prend des allures de jardin anglais, il garde, grâce à ses nombreuses topiaires de charmille, une rigueur toute française. Décoré de folies et d'une grande cascade, ce parc est sans aucun doute l'un des plus beaux jardins le long de notre rivière Allier !

**Le conseil d'administration remercie les administrateurs référents, Claude et Jean, pour l'organisation de cette sortie.**

### 1.3 troc de plantes

Le samedi 25 octobre, environ quarante de personnes adhérents se sont retrouvés sous la halle de Langogne pour notre traditionnel troc de plantes et de graines d'automne.

Nos membres ayant apporté de nombreuses plantes vivaces et des sachets de graine, potimarrons, coings, topinambours. Aussi chacun a pu repartir avec des plantes connues et adaptées à nos sols et à notre climat de montagne ainsi qu'avec tous les conseils de culture appropriés.

Moment fort dans la vie de l'association, moment d'échanges de plantes comme de savoir, le troc de plantes est toujours très apprécié par les participants.

**Le Conseil d'administration remercie la Mairie de Langogne pour la mise à disposition de la Halle et les administrateurs référents René et Guylaine pour la parfaite organisation, une nouvelle fois, de ce troc de plantes ainsi que tous les membres ayant contribué, par leurs apports comme par les échanges de conseils, à la réussite de cette manifestation.**

### 1.4 Evolution de la lettre mensuelle aux adhérents

Notre lettre mensuelle étant un outil privilégié d'informations et de communication avec nos membres adhérents, il est apparu utile de la faire évoluer.

Après un important travail de Catherine Rorato, la lettre mensuelle du mois d'octobre vous a été transmise sous son nouveau format avec différentes rubriques dont :

- l'agenda du mois
- l'actualité
- les conseils potagers de René
- les conseils jardin d'agrément
- les activités passées
- des liens utiles (radio, tv, livres ...)

Le Conseil d'Administration espère que vous l'apprécierez et y trouverez des informations utiles et enrichissantes. Il vous invite à faire part de vos propositions de contenu, de vos conseils. Vous avez lu, vu, visité, expérimenté, réussi et si ça vous a plu, alors faites le savoir aux membres de l'association !

Faites-nous part de vos propositions à l'adresse [passionjardinaunaturel@gmail.com](mailto:passionjardinaunaturel@gmail.com) et nous le diffuserons aux adhérents dans la newsletter mensuelle. Pour parution dans la lettre du mois à venir, vous êtes invités à transmettre vos textes avant le 20 du mois.

**Le Conseil d'administration remercie Catherine Rorato et M. René Ringard, Président, pour sa contribution régulière et importante à la lettre mensuelle et invite tous les membres à contribuer à la vie de cette lettre**

par l'envoi de propositions de textes à l'adresse [passionjardinaunaturel@gmail.com](mailto:passionjardinaunaturel@gmail.com) avant le 20 du mois pour parution dans la lettre du mois suivant.

## 2. Actions à venir

Le conseil d'administration passe en revue les actions prévues jusqu'à la fin de l'année

Date	Action	Administrateur(s) référent(S)
Samedi 15 novembre	Formation « Structurer sa vie associative et réussir en équipe » ouverte aux administrateurs, observateurs et autres membres intéressés à Barres, Gîte de B et L L'Hermet.	C Faucher – C Rorato
Samedi 22 novembre – 14h00	Assemblée générale 2025 - ouverte à l'ensemble des membres et au public	G Blaes – R Ringard
Samedi 13 décembre - 14h00	Atelier Bilan potager 2025 – trucs et astuces, échecs et réussites chez René Ringard	R Ringard
Dimanche 21 décembre – 18h00	Visite des illuminations - Village de Lesbineyres (43) – Participation aux frais pour covoiturage - ouvert aux seuls adhérents	C Pierre – M Lecroisey
Date à préciser (que CP le cale)	Visite des jardins illuminés de Sinzelles (48)	C Pierre - M Lecroisey

Le Conseil d'administration débat des actions envisagées en 2026 qui seront présentées aux membres présents afin de les solliciter sur leurs attentes.

**Le Conseil d'administration invite toute personne membre de l'association à faire part de toute proposition d'activités pour 2026 : atelier, visite, conférence, sortie à la journée, voyage d'études.**

**De même dans la perspective de l'assemblée générale du 22 novembre avec le renouvellement de certains administrateurs et la possibilité d'en accroître le nombre, le conseil d'administration invite tout membre qui souhaiterait devenir administrateur ou observateur au sein du CA à se rapprocher du Président ou d'un administrateur.**

## 3. Voyage d'études et d'agrément Côte d'Azur 2026

Le programme du voyage d'études et d'agrément 2026, ouvert aux membres adhérents, a été diffusé à l'ensemble des adhérents. Il est donc prévu :

- le 1<sup>er</sup> mai : trajet aller avec visite du Jardin des méditerranées, Domaine du Rayol – Rayol Canadel sur mer (83)
- le 2 mai : visite du Jardin Villa Ephrussi de Rothschild avec fête des roses à St Jean-Cap-Ferrat (06) et du jardin botanique Hanbury à Vintimille (Italie)
- le 3 mai : visite du jardin exotique d'Eze (06), des Jardins du Val Rameh et de la Citronneraie de Menton (06)
- le 4 mai, des jardins du musée international des parfums à Grasse (06) et des jardins provençaux des domaines d'Orvés et de Baudouvin à La Valette du Var (83), trajet retour

Le coût prévisionnel du voyage est de 645 € TTC par participant, +75€ pour chambre individuelle, étant rappelé que les participants assument 100% du coût des prestations nécessaires, le budget de l'association

n'intervenant pas hors charges générales (assurance de l'association, frais de tenue des comptes bancaires, photocopies, etc.).

Il est rappelé que pour s'inscrire, un acompte de 215 € par participant doit être versé avant le 31/10/2025 24h, un deuxième acompte de 215 € / personne devra être payée avant le 31 janvier 2026 24h, le solde de 215 € par personne + chambre individuelle (75€) devant être versés avant le 31 mars 2026 24h. Ce montant n'intègre pas les apports en nature pour le pique-nique, les petits déjeuners et dîners partagés et les dépenses personnelles.

A ce jour ont été enregistrées 10 inscriptions, 5 personnes intéressées ont indiqué envoyer prochainement leur bulletin d'inscription.

**Le Conseil d'administration invite les membres intéressés à se rapprocher des administrateurs référents, Catherine Rorato ou Claude Faucher, pour tous renseignements et à s'inscrire rapidement s'ils souhaitent participer à ce voyage.**

## **5. Préparation de l'Assemblée Générale**

L'assemblée générale aura lieu le samedi 22 novembre prochain à partir de 14h salle du Conseil en Mairie de Langogne.

### **Ordre du jour**

**Le Conseil d'administration arrête l'ordre du jour ainsi :**

- mot d'accueil du Président, René Ringard
- **rapport moral et d'activité**, Catherine Rorato et Claude Faucher
- **rapport financier**, Patrick Pfund, trésorier
- activités prévisionnelles 2026, Catherine Rorato et Claude Faucher
  - Voyage d'études et d'agrément jardins méditerranéens – Côte d'Azur du vendredi 1 au lundi 4 Mai 2026
  - **Budget prévisionnel 2026**, Patrick Pfund, trésorier
  - **Fixation des cotisations 2026 et cotisations 2027**
  - **Modification du règlement intérieur**
  - **Renouvellement du Conseil d'administration**
  - Désignation des membres du bureau par les Membres du Conseil d'administration
  - Questions diverses
  - Remise des prix du concours du légume de l'année
  - Pot de l'amitié

**Attention : les résolutions en rouge feront l'objet d'un vote ouvert aux seuls adhérents à jour de leur cotisation 2025.**

### **Cotisations 2026 :**

**Le conseil d'administration proposera la reconduction du montant des cotisations 2025 en 2026 soit :  
COTISATIONS 2026**

- adhérent simple : 10 €
- adhérent famille : 15 €

### **Cotisations 2027 :**

Le conseil d'administration proposera que l'AG du 22 novembre 2025 fixe également les tarifs des cotisations 2027 afin que les cotisations des nouveaux membres réglées à partir du 1<sup>er</sup> septembre puisse être appelée au montant fixé par l'assemblée générale. Les montants des cotisations n'ayant pas augmenté depuis la création de l'association fin 2016, il est proposé d'envisager une augmentation.

Après débat, **le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de fixer les COTISATIONS à 2027 :**

- adhérent individuel : 13 €,
- adhérent couple et famille : 20 €

#### **Modification du règlement intérieur - Validité des cotisations**

L'article 1 du règlement intérieur prévoit en son point n° 4 :

*« Toute demande d'adhésion souscrite **après le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année** permet au nouveau membre de garder son appartenance à l'Association jusqu'à la dernière assemblée générale de l'année suivante, mais ne permet pas le vote lors de l'assemblée de l'année en cours. »*

Afin de lever toute ambiguïté d'interprétation, le conseil d'administration décide de proposer lors de la prochaine assemblée générale de remplacer ce point par :

*« Pour les nouveaux adhérents : toute demande d'adhésion souscrite avec cotisation versée à partir du 1<sup>er</sup> septembre vaut jusqu'à la fin de l'année suivante. Toutefois, cette adhésion tardive ne donne pas droit de vote à l'assemblée générale de l'année en cours.*

*Pour les adhérents déjà membres de l'association : une cotisation versée à partir du 1<sup>er</sup> septembre n'est considérée comme valable pour l'année suivante que si la cotisation de l'année en cours a été préalablement réglée. »*

Ainsi le Conseil d'administration propose lors de la prochaine assemblée générale que le règlement intérieur soit modifié ainsi : le point 4 de l'article 1

*« Toute demande d'adhésion souscrite **après le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année** permet au nouveau membre de garder son appartenance à l'Association jusqu'à la dernière assemblée générale de l'année suivante, mais ne permet pas le vote lors de l'assemblée de l'année en cours. »*

Est remplacé par

*« Pour les nouveaux adhérents : toute demande d'adhésion souscrite avec cotisation versée à partir du 1<sup>er</sup> septembre vaut jusqu'à la fin de l'année suivante. Toutefois, cette adhésion tardive ne donne pas droit de vote à l'assemblée générale de l'année en cours.*

*Pour les adhérents déjà membres de l'association : une cotisation versée à partir du 1<sup>er</sup> septembre n'est considérée comme valable pour l'année suivante que si la cotisation de l'année en cours a été préalablement réglée. »*

#### **Renouvellement du Conseil d'administration**

Marcel Lecroisey et Patrick Pfund ont fait part au Conseil d'administration de leur souhait de ne pas poursuivre leurs fonctions d'administrateur au sein du Conseil.

Par ailleurs le règlement intérieur prévoyant le principe d'un renouvellement d'au moins 2 membres du Conseil par an, par ordre d'ancienneté, les mandats de Catherine Rorato et René Ringard seront proposés au renouvellement.

**Le Conseil d'administration prend acte de la volonté de Marcel Lecroisey et de Patrick Pfund de ne pas poursuivre leurs fonctions d'administrateur à l'issue de la prochaine assemblée générale.**

**Il sera proposé aux membres de l'association d'élire au moins 4 administrateurs, les mandats de C Rorato et R Ringard pouvant être renouvelés.**

**Les personnes qui souhaitent s'investir dans l'association peuvent être candidates, le nombre d'administrateurs étant d'un minimum de 7, sans maximum. Le Conseil d'administration ne comprenant que 3 femmes à ce jour est soucieux, dans un esprit de parité, que de nouvelles femmes le rejoignent.**

#### **Organisation d'un « Concours de Légumes »**

A l'occasion de l'assemblée générale il est décidé d'organiser un concours de légumes réservé aux membres de l'association. Après débat, sont arrêtées les modalités ci-après :

Le concours a pour but de récompenser les légumes les plus insolites présentés par les participants dans l'une des deux catégories : légume insolite ou légumes en bouquet (présentation artistique de plusieurs légumes assemblés ; présence possible de fleurs et fruits en complément)

Chaque participant, membre de l'association Passion Jardin au Naturel, peut concourir dans chacune des catégories, sous réserve de présentation de légumes distincts, issus de sa production ou de celle de membres de l'association, correspondant aux catégories choisies.

Les légumes seront jugés par un vote des membres participants à l'assemblée générale.

Les participants au concours doivent apporter leurs légumes le 22 novembre entre 13h30 et 14h00. Il est conseillé d'étiqueter chaque légume avec le nom, la variété, et le nom du participant.

Les légumes doivent être issue de la production du participant.

Les résultats seront annoncés à l'issue de l'assemblée générale de l'association et un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie.

Les légumes présentés restent la propriété des participant et seront restitués à l'issue de l'assemblée générale.

Toute participation implique l'acceptation du règlement et la cession des droits photographiques à l'association.

**Le Conseil d'administration décide d'organiser un concours de légumes lors de la prochaine assemblée générale selon les dispositions définies et reprises dans le règlement figurant en annexe. Les Membres de l'association sont invités à présenter leurs légumes les plus insolites et à composer de beaux bouquets de légumes !**

**Pour l'organisation de l'assemblée générale sont désignés :**

**Accueil des participants : vérification de la qualité de membre et remise des éléments de vote, encaissement des cotisations : Sylvie et Patrick Pfund, Jean Calderon**

**Organisation de la salle : Guylène Blaes, Claude Faucher et Philippe Mestre**

#### **4. Point sur les adhésions**

Un mail de relance a été fait en septembre auprès des adhérents qui n'avaient pas encore réglé leur cotisation.

A ce jour :

- 64 renouvellements de cotisations, 16 nouvelles adhésions et 3 au titre de leur classement au concours des jardins fleuris de la commune de Naussac soit 83 adhésions pour l'année 2025.
- 11 membres ont déjà réglé leur cotisation 2026.

Il est rappelé que les personnes en situation financière difficile peuvent solliciter une exonération partielle ou totale de cotisation auprès d'un membre du bureau, celui-ci sera alors consulté pour décision.

#### **4. Point sur le Budget 2025**

M. Patrick Pfund, Trésorier, présente les éléments relatifs à la trésorerie de l'association.

A ce jour, le solde des comptes de l'association est de 4745,99 €. Il intègre :

- en recettes : les subventions perçues de l'État (1800 €), de la Ville de Langogne (300 €) et de La Commune de Naussac-Fontanes (50€) ainsi que le versement des premiers acomptes pour le Voyage d'études et d'agrément 2026 (6\*215 €)
- en dépenses, les dépenses de formation (700 €), d'acquisition de matériels de projection et de sonorisation (358,75 € + 699 €) et petites dépenses pour l'organisation d'atelier.

Il reste à percevoir la subvention allouée par le Département de la Lozère (400 €) et une éventuelle subvention complémentaire de la Mairie de Langogne.

La situation financière de l'association reste bonne, les dépenses exceptionnelles prévues cette année tant en matière de formation que d'acquisition de matériels bénéficiant d'importantes subventions laissent un reste à charge raisonnable pour l'association.

**Le Conseil d'administration remercie le Trésorier, M. Patrick Pfund, et son adjoint M. Marcel Lecroisey, pour la bonne tenue des comptes.**

#### **5. Acquisition de matériels**

**Le conseil d'administration a sollicité différentes subventions pour l'acquisition de matériels de projection et de sonorisation.**

A ce jour sont acquises les subventions de :

- État - Fonds de Développement de la Vie associative : 600 €
- Département de la Lozère (400 €)
- Commune de Naussac- Fontanes (50 €).

Reste attendue la décision de la Ville de Langogne pour la subvention exceptionnelle demandée (500€) pour les acquisitions de matériels de projection et de sonorisation. Il a été procédé à l'acquisition d'un

vidéoprojecteur et d'un système de sonorisation avec deux micros sans fil pour un montant de 1057,75 €. Reste à acquérir l'écran de projection.

**Ce matériel est à disposition des administrateurs référents pour toute manifestation organisée par l'association. Tout dysfonctionnement ou casse devra être signalé aux membres du bureau afin de procéder à la remise en état pour la manifestation suivante.**

## **6. Formations**

Après la formation « Fondamentaux et bases de la communication pour son association » organisée le 13 septembre qui a réuni 14 personnes dont une personne, non membre de l'association, coprésident de l'association Langogne Triathlon, Mme Émilie Pourret du CPIE – Réel 48 assurera la formation « structurer sa vie associative et réussir en équipe » le samedi 15 novembre septembre prochain qui aura lieu au Gîte d'Anna chez Bernadette et Louis L'Hermet à Barres.

Cette formation est financée par le fonds De développement de la vie associative (État).

Sont invités les administrateurs, les membres observateurs ainsi que toute personne membre de l'association qui souhaiterait s'investir davantage au sein de l'association.

Cette formation permettra d'échanger sur le projet associatif de l'association, ses objectifs, ses moyens et les conditions de réussite de nos actions.

**Le Conseil d'administration invite toute personne membre de l'association souhaitant participer au développement de nos activités et au rayonnement de celle-ci à s'inscrire et à participer à cette journée. Tous renseignements auprès de Claude Faucher, administrateur référent.**

## **7. Questions diverses**

### **- Projet végétalisation ensemble scolaire Saint Pierre- Saint Paul**

Le Collège Saint Pierre-Saint Paul engage une démarche de végétalisation. René Ringard est administrateur référent de cette opération pour le compte de l'association.

### **- Bulletin d'adhésion**

La liste des membres a été complétée et le bulletin d'adhésion a fait l'objet d'une actualisation avec les mentions relatives au RGPD et à la participation éventuelle au forum WhatsApp.

### **- Forum whatsapp**

Comme suite aux échanges lors de notre dernière réunion, un message a été posté sur le forum WhatsApp rappelant que le forum est destiné aux échanges d'informations pour les membres de l'association et qu'ils doivent veiller à communiquer des informations en rapport avec les activités de l'association et le territoire et qu'ils doivent rester courtois et bienveillant.

Le CA valide la diffusion d'un message relatif à la recherche de soutien pour la réalisation d'un voyage en Norvège par une section sport étude moyennant l'acquisition de caisse d'oranges, mandarines, noix ou huile de noix.

## **9. Prochaine date de réunion**

**Le Conseil d'administration se réunira le samedi 10 janvier à 14h30 à l'issue de l'assemblée générale chez Claude et Philippe et par lien teams pour les personnes à distance.**

## Règlement du Concours de Légumes 2025 – Passion jardin au naturel

**L'association Passion jardin au naturel organise un concours de légumes à l'occasion de son assemblée générale le 22 novembre prochain selon le règlement ci-après. :**

### **Article 1 : Objet du concours**

Le présent concours a pour but de récompenser le légume le plus insolite et le plus beau bouquet de légumes présenté par les participants.

### **Article 2 : Participation**

Chaque participant, membre de l'association Passion Jardin au Naturel, peut concourir dans chacune des catégories, sous réserve de présentation de légumes distincts correspondant aux catégories choisies, issus de sa production.

### **Article 3 : Catégories**

Les légumes seront classés dans les deux catégories suivantes :

- 1. légume insolite**
- 2. Légumes en bouquet** (présentation artistique de plusieurs légumes assemblés ; présence possible de fleurs et fruits en complément)

### **Article 4 : Critères de jugement**

Les légumes seront évalués par les membres de l'association selon :

- l'aspect esthétique et présentation
- l'originalité

### **Article 5 : Dépôt des légumes**

Les participants doivent déposer leurs légumes le 22 novembre entre 13h30 et 14h15- Mairie de Langogne. Toute présentation hors délai sera disqualifiée. Les légumes doivent être issue de la production du participant ou d'un autre membre de l'association.

### **Article 6 : Jurés et délibération**

Les légumes seront jugés par vote de l'assemblée générale. La décision est sans appel.

### **Article 7 : Remise des prix**

Les résultats seront annoncés le samedi 22 novembre à l'issue de l'assemblée générale de l'association. Un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie.

### **Article 8 : Dispositions diverses**

Les légumes présentés restent la propriété des participants. Il est conseillé d'étiqueter chaque légume avec le nom du participant et la variété. Toute participation implique l'acceptation du règlement et la cession des droits photographiques à l'association. Les légumes seront restitués aux participants à l'issue de l'assemblée générale.